

L'ABC de la fraude en matière d'investissement aux dépens des personnes âgées



Guide destiné aux professionnels travaillant auprès des personnes âgées



Ensemble, nous pouvons aider les personnes âgées du Manitoba à protéger leurs finances.

Les mauvais traitements envers les personnes âgées peuvent prendre plusieurs formes. Parmi les plus dévastatrices et les plus coûteuses, il y a les fraudes et les arnaques en matière d'investissement. Ces dernières sont parfois perpétrées par des gens proches des personnes âgées, comme des membres de la famille ou des amis, et la plupart du temps, par des personnes qui ne sont pas autorisées à exercer des activités commerciales au Manitoba.

Étant donné que vous travaillez étroitement avec les personnes âgées, vous êtes bien placés pour nous aider à reconnaître et à arrêter l'exploitation financière et la fraude en matière d'investissement dont sont victimes les personnes âgées en sachant déceler les signaux et en n'hésitant jamais à demander de l'aide. Le présent guide a été élaboré pour vous aider à reconnaître les signaux d'alarme des fraudes en matière d'investissement et à aider, dans le plus grand respect, les personnes âgées à prendre les mesures nécessaires pour protéger leurs finances.

Types courants de fraudes et d'arnaques en matière d'investissement

Les fraudeurs ciblent les personnes âgées pour plusieurs raisons. Beaucoup de personnes âgées s'inquiètent de ne pas avoir assez d'argent pour leur retraite et d'autres sont financièrement responsables de leurs enfants ou de leurs propres parents âgés qui n'ont pas suffisamment épargné en vue de leur retraite. Les arnaqueurs ciblent donc ces inquiétudes en promettant des placements à rendement élevé et à faible risque. En réalité, ces placements n'existent même pas ou présentent des risques extrêmement élevés qui ne conviennent pas aux personnes âgées qui cherchent à protéger leur pécule. Dans un cas comme dans l'autre, une partie ou la totalité de l'argent est perdue. Ayant peu de temps pour se remettre de ces pertes, bon nombre de victimes voient leurs plans de retraite anéantis.

Les arnaqueurs ont recours à des présentations pour « vendre » leurs investissements, souvent dans un cadre que la personne âgée considère sûr, comme une église ou un club social, ou à l'occasion d'un séminaire soi-disant « gratuit ». On approche les personnes âgées par téléphone, par courrier, par courriel ou en personne. Voici quelques exemples de fraudes et d'arnaques en matière d'investissement :

- **Fraude par affinité.** Dans le cadre d'une fraude par affinité, la personne âgée fait un placement sur recommandation d'un ami « digne de confiance » qui partage ses intérêts.
- **Séminaire gratuit.** La plupart de ces séminaires sont en réalité des présentations de vente structurées de manière à inciter les participants à tomber dans le panneau en investissant leur argent.
- **Combine à la Ponzi.** Une combine à la Ponzi est une manœuvre de placement frauduleuse qui verse des rendements à des investisseurs

distincts, non pas à partir de bénéfices réellement gagnés par l'organisation, mais à partir de l'argent des investisseurs initiaux ou de celui des investisseurs subséquents. Quand le nombre d'investisseurs initiaux croît et que celui des nouveaux investisseurs potentiels diminue, la bulle à la Ponzi éclate, et la vaste majorité des investisseurs perdent la totalité ou la presque totalité de leur argent.

- **Désignation « personne âgée ».** Les arnaqueurs peuvent se qualifier eux-mêmes de « spécialistes des personnes âgées » pour créer un faux niveau de confiance chez les aînés afin de les inciter à investir.
- **Vendeurs sans permis.** Les personnes qui vendent des valeurs mobilières ou proposent des conseils en placement doivent détenir les permis requis. Si ce n'est pas le cas, les risques sont qu'elles n'ont pas les qualités nécessaires pour offrir des placements ou des conseils.
- **Placements non inscrits.** On vend une participation dans une nouvelle entreprise à une personne âgée et on dit à cette dernière que le placement « n'a pas besoin d'être inscrit » auprès du gouvernement.
- **Placements inadéquats.** Ce qui convient à un investisseur peut ne pas convenir à un autre. Les professionnels des valeurs mobilières ne doivent recommander que les placements qui sont appropriés à l'âge du client, à sa tolérance au risque et à son besoin d'accessibilité à l'argent.



Ce que les arnaqueurs disent aux personnes âgées

- « **Vous pouvez faire des bénéfices comme les experts!** » ou « **Vous avez été spécialement choisi.** »

Ces arnaques sont présentées comme des occasions qui ne sont connues que de quelques privilégiés dont on dit qu'ils font beaucoup d'argent. L'arnaqueur convainc l'investisseur qu'il a un accès exclusif à cette information privilégiée.

- « **Il est préférable que vous gardiez cette information pour vous.** »

L'arnaqueur offre de l'information « confidentielle » pour exercer une pression sur la personne âgée afin que celle-ci prenne une décision rapidement. Il rend l'offre plus attrayante en laissant entendre qu'il possède de l'information secrète sur une entreprise et qui est inconnue du grand public. Ce genre de présentation attire les personnes qui ont peur de rater une occasion valable.

- « **Vous êtes assuré de faire beaucoup d'argent rapidement.** »

Un placement garanti à rendement élevé et à faible risque, ça n'existe tout simplement pas. Plus le rendement est élevé, plus le risque l'est aussi, un point c'est tout. Ce genre de présentation vise souvent des gens qui vivent à partir d'un revenu fixe ou qui sont proches de la retraite.

- « **L'offre ne durera pas longtemps, envoyez votre argent dès maintenant.** »

L'arnaqueur insiste pour que la personne âgée agisse rapidement afin de « profiter de l'occasion ». Il dira des choses comme « faites vites », « occasion unique » ou « achetez avant qu'il ne soit trop tard ». Ces phrases sont habituellement le signe que l'individu

a quelque chose à cacher. Une personne âgée ne devrait jamais subir de pression pour acheter un placement sur-le-champ.

- « **C'est à l'abri de l'impôt.** »

Il est possible de reporter le paiement de l'impôt au moyen de placements à l'étranger, mais un tel paiement ne peut être évité indéfiniment. Souvent, dans des arnaques comme celle-ci, l'argent est transféré à l'étranger; il est alors difficile de le récupérer et il est encore plus difficile pour les autorités de faire enquête. Aussi, en demandant à l'investisseur de garder l'affaire secrète, l'arnaqueur sait que la victime n'aura pas à répondre à des questions ni a des commentaires difficiles de membres de la famille, d'amis ou de conseillers financiers qui pourraient voir clair dans toute l'affaire.



Cinq mesures pour aider les personnes âgées à protéger leurs finances

Voici cinq mesures que vous pouvez prendre pour aider les personnes âgées à protéger leurs finances.

1 Comprendre la situation

- Au pays, 75 % de la richesse des consommateurs est détenue par des personnes de 50 ans et plus.
- Le déclin des facultés mentales chez certaines personnes âgées les rend plus vulnérables à la fraude et complique les poursuites.



- Les personnes âgées ont moins tendance à signaler les fraudes parce qu'elles sont embarrassées ou craignent de perdre leur liberté si on considère qu'elles ne sont pas capables de gérer leurs propres finances.
- Les pertes financières que subissent les personnes âgées sont plus élevées dans le cas des fraudes en matière d'investissement que pour toute autre forme d'exploitation financière.
- Bon nombre des arnaques courantes en matière d'investissement peuvent être découvertes rapidement et évitées si on vérifie auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières avant d'envoyer de l'argent.
- On estime que seulement un investisseur sur trois faisant appel à un conseiller financier a déjà vérifié les antécédents de celui-ci auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières.
- Les plaintes pour fraude en matière d'investissement déposées par les personnes âgées représentent presque la moitié de toutes les plaintes pour fraude reçues par les organismes de réglementation des valeurs mobilières.
- Comme pour toutes les autres formes de mauvais traitements envers les personnes âgées, les responsables estiment que seul un faible pourcentage des cas de fraude et d'exploitation financière est signalé.
- Les personnes âgées victimes d'exploitation ou de mauvais traitements sont trois fois plus susceptibles de mourir plus jeunes que les personnes âgées qui n'en sont pas victimes.

2

Reconnaître les signaux d'alarme de la fraude en matière d'investissement

- Accumulation du courrier.
- Factures impayées.
- Excitation à l'idée d'avoir gagné un sweepstake ou à la loterie.
- Nouveau compagnon, conseiller ou titulaire d'une procuration prenant des décisions financières.
- Sentiment de crainte, de détresse ou de dépression.
- La personne âgée a reçu de l'information ou on lui a demandé d'investir dans une société non enregistrée ou en démarrage.
- On a demandé à la personne âgée de signer des documents en blanc ou celle-ci a donné à son conseiller une autorisation discrétionnaire sur son compte.
- La personne âgée a des relevés de comptes de placement non ouverts, il lui manque des relevés de compte ou des documents relatifs à un placement (le vendeur indiquant qu'il obtiendra les documents plus tard).
- Chèques manquant dans le compte de chèques ou la personne âgée a fait des chèques pour un placement directement à l'ordre du conseiller ou du vendeur.
- Plaintes selon lesquelles la personne âgée est incapable d'entrer en contact avec le conseiller ou le courtier ou a de la difficulté à se rappeler les modalités du placement.
- La personne âgée a perdu de l'argent dans d'autres arnaques.

3

Poser des questions

À titre de soignants, si vous soupçonnez qu'une personne âgée est sur le point d'être victime d'une fraude en matière d'investissement, n'hésitez pas à poser des questions et à demander de l'information. Si vous croyez que la personne âgée est en danger, vous n'êtes pas fouineurs si vous posez des questions, vous faites alors preuve de diligence raisonnable. Songez plutôt aux répercussions si rien n'est fait.

Il est important d'être extrêmement respectueux quand on pose des questions relatives à l'argent à une personne âgée. En faisant preuve de tact et de diplomatie et en vous en tenant à des questions d'ordre factuel, vous parviendrez à mieux cerner la situation. Voici une liste de questions que vous pouvez poser pour évaluer la situation :

- Gérez-vous votre argent au jour le jour? Comment cela se passe-t-il? Ou y a-t-il quelqu'un d'autre dans votre vie qui vous aide avec vos finances? Si c'est le cas, comment cela se passe-t-il?
- Avez-vous un plan pour votre argent et êtes-vous capable de le respecter? Si non, qu'est-ce qui vous en éloigne?
- Avez-vous des regrets ou des inquiétudes au sujet de décisions financières que vous avez prises récemment? Ou subissez-vous actuellement des pressions pour prendre une décision financière?
- Êtes-vous satisfait et à l'aise de la manière dont vos finances sont gérées? Ou quelqu'un que vous connaissez vous a-t-il demandé de faire quelque chose avec votre argent qui vous a mis mal à l'aise?
- Y a-t-il quelqu'un dans votre vie en qui vous avez confiance et qui pourrait vous aider à gérer vos questions financières? Qui pourrait être cette personne?
- Êtes-vous capable de faire durer votre argent jusqu'à la fin du mois?

4 Encourager la protection personnelle

Vous pouvez guider gentiment la personne âgée en lui suggérant ce qui suit :

- Ne donnez pas de renseignements personnels.
- Ne prenez pas de décisions irréfléchies.
- Réservez les bonnes manières aux amis et à la famille, et non pas aux étrangers qui cherchent à faire de l'argent rapidement.
- Demandez à recevoir de l'information écrite comme des prospectus, des reçus pour l'argent versé et des relevés mensuels.
- Vérifiez l'inscription et les antécédents disciplinaires de toute société ou personne qui offre de vous vendre des placements.
- Vérifiez si le placement lui-même est dûment inscrit ou dispensé d'inscription.
- Informez-vous sur les arnaques en matière d'investissement signalées au Manitoba.
- Posez des questions si vous ne comprenez pas et retirez-vous si le vendeur refuse de répondre ou vous donne des réponses insatisfaisantes.
- Consultez une personne indépendante en qui vous avez confiance, comme un avocat ou un comptable, pour qu'elle examine le placement.
- Soyez prudent si le vendeur ne vous pose pas de question sur vos placements antérieurs ni sur le niveau de risque que vous êtes prêt à assumer.
- Lisez des documents éducatifs destinés aux personnes âgées, comme les brochures *Savoir reconnaître et prévenir l'exploitation financière. Guide pour les personnes âgées du Manitoba* et *Protégez votre argent contre les fraudes et les escroqueries* offertes par la Commission des valeurs mobilières du Manitoba.



5 Signaler les fraudes

C'est gratuit, confidentiel et facile. Ne laissez pas l'embarras ni la peur vous empêcher de signaler ce qui vous semble une arnaque. Votre geste pourrait éviter que d'autres personnes n'en soient victimes. Contactez la Commission des valeurs mobilières du Manitoba (CVM) par téléphone ou par courriel si vous croyez qu'une personne âgée dont vous vous occupez est victime de fraude ou d'exploitation financière dans le cadre d'une arnaque en matière d'investissement :

La Commission des valeurs mobilières du Manitoba

400, avenue St. Mary, bureau 500

Winnipeg (MB) R3C 4K5

Téléphone : (204) 945-2548

Sans frais (MB seulement) : 1 (800) 655-5244

Courriel : securities@gov.mb.ca

La CVM aide les personnes âgées à éviter d'être victimes d'arnaques en menant des enquêtes sur les infractions possibles aux lois en valeurs mobilières, en faisant connaître la situation des conseillers financiers relativement à leur inscription ou aux mesures disciplinaires, en faisant appliquer les lois et les normes de pratique professionnelle et en proposant des programmes éducatifs aux investisseurs.